

LA VOIE DU RÉEMPLOI



LES OBJETS EN BON ÉTAT OU RÉPARABLES



Le Syded installe sur certaines déchèteries un conteneur destiné aux objets en bon état dès lors qu'un partenariat est possible avec une association en capacité de les gérer.

Les déchèteries équipées sont celles de Capdenac-Gare, Cahors, Gourdon, Puy-l'Évêque et Vayrac. - Vérifiez cette liste sur syded-lot.fr ou au 05 65 21 61 62 -

LES TEXTILES

VÊTEMENTS, LINGE DE MAISON, CHAUSSURES

(même usés, tachés ou déchirés)



Vêtements:
Tous vêtements et sous-vêtements



Chaussures:
Baskets, bottes, sandales...



En sacs bien fermés (50 litres maxi)



Linge de maison:
Serviettes, torchons, rideaux, draps, plaids, coussins...



Maroquinerie:
Ceintures, sacs à main...

Les dons sont à déposer dans les bornes à textiles installées dans l'espace public (rues, places, parkings) et sur les 29 déchèteries du Syded. Vous pouvez aussi les apporter directement à des associations solidaires. Pour trouver le point d'apport le plus proche: textiles.syded-lot.fr



LES DÉCHETS VOLUMINEUX ET/OU DANGEREUX

La déchèterie vous permet de TRIER les déchets trop **VOLUMINEUX** pour votre poubelle et/ou **DANGEREUX** pour la santé et l'environnement.

Ils pourront ainsi être expédiés vers des filières adaptées pour leur DÉPOLLUTION et leur VALORISATION.



VOLUMINEUX

- Appareils électriques
- Batteries, piles
- Bois traité
- Cartons vides
- Cartouches d'encre
- DASRI : déchets de soins piquants (autotraitement)
- Emballages souillés de produits toxiques

ET/OU

- Films (autour des palettes)
- Gravats
- Huiles et filtres moteur
- Huiles et graisses alimentaires
- Lampes (fluocompactes, leds...)
- Métaux
- Mobilier
- Palettes, cagettes
- Plâtre

DANGEREUX

- Pneus (auto/moto sans jantes)
- Produits toxiques (peintures, aérosols, solvants, chlore...)
- Radiographies
- Textiles propres
- Végétaux (branches)
- Verre
- "Autres" : déchets volumineux non dangereux sans filière de valorisation

- Liste susceptible d'évoluer dans le temps et selon la configuration des déchèteries -



Aidez-vous de cette liste pour classer vos déchets avant de les apporter à la déchèterie.



LES CONDITIONS D'ACCÈS ÉVOLUENT

A partir d'avril 2025, le **pass déchèterie** est **obligatoire**. Il peut être présenté en version papier ou numérique. Inscription sur pass.syded-lot.fr



INFO TRI
05 65 21 61 62
www.syded-lot.fr

Certains déchets sont interdits en déchèterie. En cas de doute, consultez le site du Syded ou appelez le service INFO TRI



MON GUIDE DU TRI



DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES SONT MIS À DISPOSITION POUR VALORISER NOS DÉCHETS

TOUS LES EMBALLAGES

Les emballages : on les achète pleins, on les trie vides !

EN VERRE



UNIQUEMENT les bouteilles, flacons, pots et bocaux sans bouchon ni couvercle

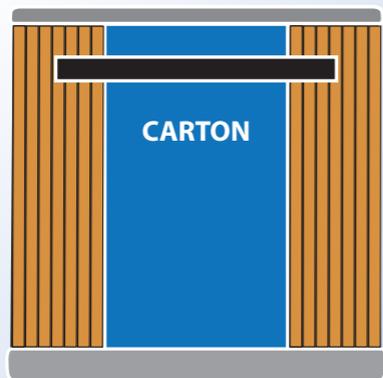


INFO TRI
05 65 21 61 62
www.syded-lot.fr

LES GRANDS CARTONS



À plat



Guide du tri



ET LES AUTRES



Barquettes...

Pots, boîtes...

Bouteilles, flacons et tubes...

Sachets, films...



Briques et boîtes...

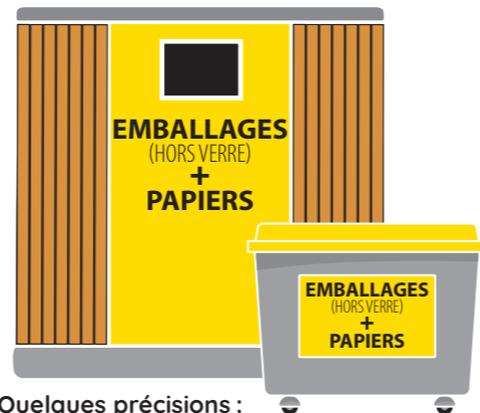


Canettes, boîtes de conserve, aérosols, couvercles, feuilles d'aluminium, dosettes de café...



Pas de piles, d'accumulateurs ou d'objets rechargeables.

DANGER RISQUES INCENDIES



Quelques précisions :

Vider les emballages, inutile de les laver.

Ne pas les emboîter, même s'ils sont identiques comme les pots de yaourts.

Ne rien déposer qui puisse blesser un agent de tri (verre, seringue...).

Ne pas dégrader les conditions de travail des agents en déposant des couches, serviettes hygiéniques, lingettes, mouchoirs, essuie-tout...

+ LES PAPIERS GRAPHIQUES



Journaux, revues, prospectus, enveloppes...

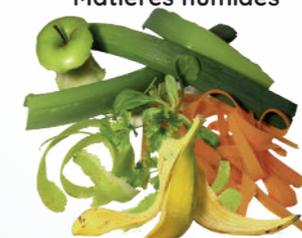
DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

Équilibrez votre compost avec autant de matières humides que de matières sèches.

Matières humides



Légumes cuits



Épluchures de fruits et légumes



Légumes crus



Filtres et marc de café, sachets de thé



Céréales, pâtes, riz



Coquilles d'œufs



Agrumes



Petits morceaux de pain



Mouchoirs en papier et essuie-tout

Matières sèches



Fleurs fanées



Feuilles mortes, paille, foin...



Copeaux de bois, brindilles broyées



Coquilles de noix



Le compostage est l'affaire de TOUS !

Obligation de valorisation des biodéchets définie dans l'article L.541-21-1 du code de l'environnement et dans le cadre du droit européen.

Bon à savoir :

Le compostage permet de réduire d'1/3 les quantités de déchets résiduels jetés dans le sac noir ! Le compost peut aussi se faire en tas, sans l'utilisation d'un composteur.

Il est possible d'acquies un kit de compostage à 20 euros auprès du Syded du Lot Rens. 05 65 21 54 30

Vous pouvez aussi obtenir un bon de réduction de 30 euros pour l'achat d'un lombricomposteur sur syded-lot.fr